



**AFFAIRE SPERISEN**

## Récusation d'une juge rejetée

**Condamné** en deuxième instance à Genève à la prison à vie pour plusieurs assassinats de détenus au Guatemala, l'ancien chef de police guatémaltèque Erwin Sperisen a essuyé un nouveau revers devant le Tribunal fédéral, qui a rejeté sa demande de récusation d'une juge.

Erwin Sperisen avait remis en doute l'impartialité d'Yvette Nicolet, la présidente de la Chambre pénale d'appel et de révision, qui avait écarté de la procédure une grande partie des arguments que l'ancien patron de la police du Guatemala avait fait figurer dans une demande de remise en liberté qu'il avait déposée avant son procès en appel.

Le Tribunal fédéral avait considéré que la juge Nicolet avait commis, en prenant cette décision, un déni de justice formel.

Les avocats de l'ex-haut fonctionnaire guatémaltèque s'étaient engouffrés dans la brèche pour demander la récusation de la magistrate. La Cour de justice de Genève avait rejeté cette demande dans un arrêt daté du 30 avril dernier. Les défenseurs d'Erwin Sperisen s'étaient alors tournés vers le Tribunal fédéral.

**Dans son arrêt, le Tribunal fédéral** rappelle que des décisions ou des actes de procédure vicieux, voire arbitraires, ne suffisent pas à fonder une apparence objective de prévention. En d'autres termes, la décision erronée d'un juge, prise dans l'exercice normal de sa charge, ne permet pas de le suspecter de parti pris.

Ce n'est pas la première fois qu'Erwin Sperisen émet un doute sur la droiture d'un magistrat. Il a ainsi tenté à plusieurs reprises de récuser le procureur genevois Yves Bertossa, qui a soutenu l'accusation. Il reprochait au magistrat d'avoir des liens avec l'association Trial, qui s'est battue pour le faire juger. ATS

**EN BREF**

**CHAMP-DOLLON**

## Gardien condamné

Le Tribunal fédéral a confirmé un jugement de la justice genevoise condamnant un gardien de la prison de Champ-Dollon à une peine avec sursis pour lésions corporelles simples aggravées et abus d'autorité. Le gardien avait donné un coup de poing à un détenu. Le gardien avait écopé en avril d'une peine pécuniaire de nonante jours-amende à 120 francs le jour, avec sursis durant trois ans. Les faits avaient été filmés par une caméra de surveillance. Même si les images ne montrent pas le coup de poing donné au visage du détenu, le Tribunal fédéral a estimé que le mouvement de recul effectué par le prisonnier et le geste du bras fait par le gardien en direction de la tête de la victime étaient compatibles avec la version retenue par la justice pour condamner le recourant. ATS

**EN BREF**

**MANIFESTATION POUR LE JOURNALISTE ALI LMRBET PLACE DES NATIONS**

Une manifestation aura lieu aujourd'hui en soutien du journaliste Ali Lrmbet qui entame son 31<sup>e</sup> jour de grève de la faim à Genève. Le Marocain, qui veut ouvrir deux nouveaux journaux satiriques, se voit refuser le renouvellement de ses papiers d'identité dans son pays. Le reporter avait déjà été interdit d'exercer son métier dans son pays entre 2005 et 2015. Le rassemblement est organisé par la Ligue des droits de l'homme, à 14 h 30, place des Nations. CKR

# Genève peine à construire des logements d'utilité publique

**CONSTRUCTION • L'Etat a publié le bilan de 2014 en matière d'habitat social. Malgré une «année record», les objectifs légaux sont encore loin d'être atteints.**

**ERIC LECOULTRE**

«Une année record»: c'est ainsi que le Département genevois de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) qualifie l'exercice 2014. La semaine dernière, il tirait le bilan de sa politique annuelle en matière de logements d'utilité publique (LUP). Avec 384 appartements créés, l'année dernière est effectivement la plus prolifique<sup>1</sup>. Le précédent record datait de 2012, avec 254 nouveaux logements. Malgré ce constat – l'Etat pléiétine. Alors que la loi l'oblige à favoriser la construction de LUP afin qu'ils atteignent 20% du parc locatif, cette proportion ne dépasse pas 9,65%. Une part largement insuffisante pour répondre aux besoins des classes défavorisées durement touchées par la crise du logement.

En comparaison avec les autres types de logements sociaux (HM et HLM, contrôlés durant vingt ans), les LUP ont l'avantage d'avoir un contrôle des prix pérenne. Ils sont créés par des institutions publiques telles que des fondations, par des organisations sans but lucratif, ou par des acteurs privés avec un contrôle sur cinquante ans. Pour favoriser leur réalisation, l'Etat dispose de deux outils légaux: un quota minimal de LUP imposé à chaque projet immobilier en zone de développement (de 30 à 50%); et un fonds de 35 millions de francs destiné à soutenir la construction ou à acquérir des terrains.

Or, ces mesures ne permettent aujourd'hui pas au canton de remplir ses objectifs. Depuis 2007 et l'entrée en vigueur de la loi pour la construction des LUP, seuls 1545 appartements de ce type ont été construits, soit 16,1% de la production totale de logements durant cette période. Si ce taux atteint 21% en 2014, auxquels il faut ajouter plus de 10% d'autres logements à vocation sociale, ce pic n'a évidemment pas permis de rattraper le retard. L'an dernier, plus de 36% de la production était des propriétés par étage (PPE), 20% de loyers libres et 10% des maisons individuelles. Ces types de constructions, plus rentables mais peu accessibles pour une partie de la population, se taillent encore la part du lion<sup>2</sup>.

**Un système à réformer**

A ce rythme-là, l'Etat semble ne pas être en mesure d'atteindre la part de 20% dans les prochaines décennies. «Les mécanismes légaux actuels ne produisent pas les effets quantitatifs attendus dans des délais raison-

nables», admet Vinh Dao, directeur de la planification et des opérations foncières au DALE. «Ce constat nous motive à revoir le système». Le taux d'imposition des quotas de LUP dans les nouveaux projets immobiliers est notamment jugé peu efficace, notamment en zone villas déclassée (30%). Pour l'heure, le secteur privé à but lucratif contribue peu à la constitution d'un parc de LUP répondant aux besoins.

Pour rectifier le tir, l'Etat mise également sur sa politique foncière et sa capacité à acquérir des parcelles. Lorsqu'il est propriétaire, 100% de LUP sont en principe construits sur ses terrains. Cette règle ne guide toutefois pas les plus grands projets en mains publiques, comme Praille-Acacias-Vernets, où les impératifs de «mixité sociale» et financiers réduisent cette part. «L'Etat cherche désormais à être davantage proactif», explique Vinh Dao. Certaines communes prennent également conscience des avantages à maîtriser le foncier. Depuis 2007, 118 068 m<sup>2</sup> ont été acquis grâce au fonds LUP. Si l'année 2014 marque un léger recul, la tendance est positive pour 2015 et les objectifs fixés en 2007 sont remplis, relève Vinh Dao.

**L'optimisme de l'Etat**

La construction nécessitant du temps, les effets de cette politique foncière sur la création de LUP ne s'observeront que lors des prochaines années. Mais 80 000 m<sup>2</sup> des parcelles acquises par l'Etat sont d'ores et déjà concernées par des plans localisés de quartier (PLQ) en vigueur. Suffisant pour atteindre l'objectif des 20%? Le DALE demeure prudent.

Le département travaille actuellement à une série de réformes visant à favoriser la création de LUP. Plusieurs propositions avaient déjà été débattues par les acteurs de l'immobilier genevois, l'hiver dernier, lors des Rencontres du logement. Le consensus n'avait toutefois pas été trouvé (lire ci-contre). Le pourcentage de LUP imposé dans les nouveaux projets pourrait être revu à la hausse. Les différents dispositifs légaux existants en matière de logement social pourraient fusionner, afin de rendre le système plus lisible. Les propositions seront soumises au Conseil d'Etat à l'automne. I

<sup>1</sup> La loi pour la construction de LUP est entrée en vigueur en 2007.

<sup>2</sup> Entre 2000 et 2011, près de la moitié des nouveaux logements construits étaient des PPE ou des maisons individuelles.



La loi impose un quota minimal de LUP pour chaque projet immobilier en zone de développement. JPDS/PHOTO PRÉTEXTE

## «20% DE LUP NE COUVRENT PAS LES BESOINS DE LA POPULATION»

**Lors des Rencontres** du logement, organisées l'hiver dernier par le Département de l'aménagement (DALE), les acteurs de l'immobilier (privés, publics et associatifs) s'étaient accordés sur le besoin de construire davantage de LUP. Toutefois, les recettes pour y parvenir divergent. Carole-Anne Kast, secrétaire générale du Rassemblement pour une politique sociale du logement, souligne que l'effort est aujourd'hui insuffisant: «Il faudrait construire au moins 50% de LUP par an pour atteindre l'objectif des 20%. Et ce chiffre ne couvre déjà pas tous les besoins de la population, en matière de logement abordable.» Selon elle, les ratios de LUP obligatoires doivent être augmentés afin de contraindre notamment davantage les acteurs privés à construire du logement social, contrôlé sur cin-

quante ans. Elle relève que l'Etat est désormais conscient que ses outils actuels doivent être revus. Irène Buche, députée PS, soutient également une revalorisation du fonds LUP, largement utilisé ces dernières années, et nécessaire à l'acquisition de parcelles.

**Pour Benoît Genecand**, député PLR, le problème se situe avant tout dans la faible production globale de logements à Genève. Selon lui, le fonctionnement des Fondations immobilières de droit public devrait être rationalisé. «Si l'on en juge par les résultats, elles produisent très peu de logements. Elles coûtent de l'argent mais n'ont pas fait la démonstration de leur efficacité. L'Etat, notamment lorsqu'il est propriétaire des terrains, a tendance à ralentir le processus de construction.» ELE

**MANIFESTATION**

## Des jeunes se solidarisent avec le Honduras

**Ils voulaient manifester hier** devant la mission du Honduras auprès des Nations Unies. C'était sans compter sur le zèle de la police genevoise. A peine arrivés, les cinq jeunes, âgés pour la plupart de 16 et 17 ans, se sont vu amendés par la maréchaussée. Verdict: manifestation non autorisée. Les adolescents n'avaient pourtant pas eu le temps de déployer leurs banderoles. Qu'à cela ne tienne, la police avait vu l'annonce sur Facebook. «Vous recevez une contravention. J'ai des ordres de la hiérarchie», a tonné le gendarme, en prenant leurs coordonnées.

**Gabriel Millan**, président de l'Association des jeunes engagés (AJE), qui réunit des étudiants du Collège notamment, se montre surpris: «Au

Honduras, on envoie l'armée et la police contre les étudiants, ici on a pas besoin de l'armée», ironise-t-il. Alertés par leurs camarades d'origine hondurienne, les jeunes de l'AJE ont voulu exprimer leur solidarité avec les étudiants de ce pays. Ces derniers s'opposent massivement à une réforme élitiste de l'enseignement. Lundi, douze d'entre eux ont été expulsés de l'université pour avoir occupé des bâtiments début juillet. En mars dernier, trois enfants avaient été assassinés en pleine rue après avoir manifesté contre l'augmentation des heures de classe. Dans son rapport 2014-2015, Amnesty International signale que la situation des droits humains au Honduras est «un grave sujet de préoccupation».

CHRISTOPHE KOESSLER



Les jeunes manifestants ont été amendés avant même d'avoir pu déployer leurs banderoles. CKR